



Comité Régional CGT Corse

Compte rendu de la Réunion audio téléphonée avec le préfet de région, les UD de salariés, les représentants des artisans, la CDC et la DIRECCTE.

Hier, samedi 28 mars 2020, de 11H et 12h30 une réunion en audio téléphonée a eu lieu entre les UD des syndicats de salariés : CGT 2A et 2B, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, les chambres de métiers par leurs présidents 2A et 2B, Le Préfet de région, le SGAR, la DIRECCTE, le président de l'exécutif, la présidente de ATC, U2P 2A et U2P 2B, la CAPEB

Monsieur le préfet a ouvert les discussions en fixant comme premier objectif de parler des entreprises de l'artisanat et de la protection de leurs salariés. Il a précisé qu'il a été destinataire de courriers dont le nôtre et qu'il a fixé une réunion le jeudi 2 avril, sur le même modèle. Il s'agira cette fois si de parler du problème sanitaire plus général. Confère notre courrier, régional signé des 2 UD qui demandait cette réunion.

Le préfet a tenu à rappeler que pour lui la poursuite d'activité et notamment dans le BTP ne pouvait se faire au détriment de la sécurité des salariés. Il nous informe qu'un chantier type ou chantier témoin va être mis en place, pour réellement voir si cela est possible. Que les fournisseurs ne fonctionneront qu'en Drive service. Pas de contact avec les clients et avec des heures de livraisons.

Il nous informe également que dans trois secteurs d'activité des fiches ont été élaborées au Ministère de l'emploi pour sécuriser les employés.

Pour l'instant il est sorti trois fiches métiers en vue de la prévention contre le COVID-19 :

- Livreur
- Hôte de Caisse
- Vendeur en boulangerie

Il est prévu une fiche concernant le BTP d'ici le début de semaine prochaine.

Les participants souhaitent qu'un groupe de travail soit mis en place sur les métiers de bouche. De la même manière, il a été attiré l'attention des autorités sur les professions de transports de personnes (malades) ce qui est le cas des artisans taxis ayant un agrément des CPAM.

Pour la CGT nous avons exprimé nos revendications. À partir du constat du président de la République et du Premier ministre, demandant le respect du confinement, seule barrière à la propagation du virus, que soient déterminés les secteurs vitaux pour les populations.

De protéger et de tester ses employés. De confiner et d'empêcher l'ouverture d'autres secteurs qui ne sont pas vitaux. Nous avons demandé pour notre région durement impactée par le covid-19 comme pour le reste des régions du territoire français que soit pris un arrêté de catastrophe sanitaire et de mettre comme cela se fait pour les catastrophes naturelles à contribution les assureurs, afin de garantir l'emploi des salariés et la survie des entreprises.

Nous avons également demandé que toutes les mesures de licenciement soient stoppées.

Nous avons interrogé la DIRECCTE sur comment faire lorsqu'aujourd'hui un salarié reçoit une demande d'entretien préalable à un licenciement et que le conseiller du salarié ne peut se rendre au siège de l'entreprise puisque nous sommes en confinement. Une réponse est demandée au ministère du travail pour toutes ces interrogations. Nous avons également réagi sur les ordonnances et la modification du code du travail. En précisant qu'il était malvenu aujourd'hui de demander de travailler plus par semaine à des salariés



Comité Régional CGT Corse

qui dans les secteurs vitaux étaient déjà aux avant-postes. Nous pensons qu'avant de prévoir une reprise de l'économie et la mise en route du tissu économique il fallait avant tout protéger les salariés et lutter pour l'éradication de ce virus et non exposer inutilement les personnes dans un contexte de montée en puissance de ce virus.

D'autres responsables syndicaux sont intervenus sur l'extension de la durée hebdomadaire, sur la fatigue supplémentaire que cela engendrera auprès des soignants comme des autres secteurs d'activité qui fonctionnent aujourd'hui. Sur la demande de fermeture des commerces le dimanche et nous avons rappelé après l'intervention des artisans qui sont également contre cette ouverture, du moins pendant la période de pandémie, que pour la CGT cette demande concernait également tous les dimanches de l'année. Le président de l'exécutif a rappelé qu'il débloquent une enveloppe pour protéger les plus précaires ainsi que les artisans qui seront les plus exposés économiquement.

Une demande a été faite pour que des fiches pratiques, claires, soient transmises pour autorisation d'ouverture ou une reprise d'activité dans les secteurs qui seront susceptibles d'ouvrir, afin de protéger les salariés exposés.

Un point à la demande la CFDT, suite à l'intervention de la présidente de l'ATC sur le tourisme, concernant les embauches saisonnières et les conséquences de cette pandémie. Une rencontre aura lieu entre l'ATC et différents intervenants dans les filières du tourisme pour discuter et voir comment éviter une catastrophe économique, tant d'un point de vue des structures que de l'emploi, elle se fera sous l'égide du Préfet de région et en audio téléphoné.

Il a été convenu de se réunir tous les jeudis pour un point et répondre aux questions sur le même format. Le préfet demande au SGAR de conclure.

Les conclusions qui seront transmises :

Un retour doit être fait auprès du gouvernement ou des différents ministères :

- La situation des apprentis, une demande de confinement pour ces derniers avec maintien du salaire, car ils ont un contrat de travail.
- Pour la prime de 1500 euros, de ne pas prendre en compte 70 % de pertes du chiffre en comparaison au mois de l'année précédente, car le confinement a eu lieu au 16 mars mais 50%.
- Arrêt des licenciements
- La prise en compte de l'état de catastrophe sanitaire sur le modèle de l'état de catastrophe naturelle.

Fin de séance 12H40.

Une nouvelle réunion est prévue le jeudi 2 avril, sur la crise sanitaire en général et les conséquences sur les mesures à prendre.

Pour la CGT 2A : Patrice BOSSART

Pour la CGT 2B : Charles CASABIANCA